

---

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**  
**RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2019-09-17

**RÈGLEMENTS  
SPÉCIFIQUES**

**LIGUE ET CHAMPIONNAT**

---

**CHEERLEADING**

**Table des matières**

ARTICLE 1	RÈGLEMENTS.....	1
ARTICLE 2	CATÉGORIES D'ÂGE.....	1
ARTICLE 3	IDENTIFICATION DES CATÉGORIES / NIVEAUX TECHNIQUES.....	1
ARTICLE 4	INSCRIPTION / ADMISSIBILITÉ.....	2
ARTICLE 5	COMPOSITION DE L'ÉQUIPE.....	2
ARTICLE 6	FORMATION DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF.....	2
ARTICLE 7	COMPÉTITIONS & FONCTIONNEMENT.....	3
ARTICLE 8	CHAMPIONNAT RÉGIONAL.....	3
ARTICLE 9	CHAMPIONNAT PROVINCIAL.....	3
ARTICLE 10	BRIS D'ÉGALITÉ.....	4
ARTICLE 11	MÉRITES SPORTIFS.....	4
ARTICLE 31	LA SURFACE DE COMPÉTITION.....	5
ARTICLE 32	ORDRE DE PASSAGE.....	5
ARTICLE 33	DEMANDE DE RÉVISION.....	5

## **ARTICLE 1 RÈGLEMENTS**

Les règlements en vigueur sont ceux de la Fédération de Cheerleading du Québec sauf pour les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et des règlements généraux du RSEQ-QCA.

## **ARTICLE 2 CATÉGORIES D'ÂGE**

<b>Catégorie</b>	<b>Date de naissance</b>
Juvenile	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2001 au 30 septembre 2003
Cadet (sec. 4)	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2003 au 30 septembre 2005
Benjamin	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2007
Moustique	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2009
Novice	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2011

## **ARTICLE 3 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES / NIVEAUX TECHNIQUES**

*En référence à l'annexe 1 « Orientations convenues entre le Réseau du sport étudiant du Québec et la Fédération de cheerleading du Québec »*

<b>Catégorie</b>	<b>Niveau technique</b>	<b>Accessibilité au provincial</b>	<b>«Cheer Chant»</b>
Novice	1	Aucun accès	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Moustique	1-2	Aucun accès	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Benjamin	*1-2	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Cadet	2-3-4	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Juvenile	3-4	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage
Open	*1-2-3	Admissible	Obligatoire mais non comptabilisé dans le pointage

*\*Les catégories niveau 1 du secteur secondaire n'ont pas accès au championnat provincial.  
Pour les catégories niveau 1 offertes, il n'y a pas de minimum d'équipes requis pour la formation d'une ligue.*

## **ARTICLE 4 INSCRIPTION / ADMISSIBILITÉ**

### 4.1 Ajout d'athlète

Les ajouts d'athlète et de réserviste doivent se faire avant la compétition formative sur le système de gestion S1. La date limite pour ajouter des athlètes sera la veille de la compétition à 23h59. Après la compétition formative, aucun ajout (athlète ou réserviste) ne sera accepté.

### 4.2 Chevauchement

Le chevauchement est permis au championnat régional seulement.

Un athlète peut participer avec son équipe dans sa catégorie et faire partie d'une équipe d'une autre catégorie (crossover) en respect de la catégorie d'âge.

Le nombre maximum de chevauchements est de 4 par équipe.

Tous les cas de chevauchement devront être identifiés lors de l'accueil de votre équipe sur alignement.

## **ARTICLE 5 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

### 5.1

	Minimum	Maximum
Athlètes inscrits	5	34
Athlètes sur le tapis	5	30
Entraîneur	1 pour 12 athlètes	-
Accompagnateur	0	2

Les réservistes et/ou les blessés devront être en uniforme pour avoir accès au tapis de compétition. Tous les entraîneurs d'une équipe doivent être inscrits sur S1 pour avoir accès au site de compétition.

5.2 La catégorie open s'adresse aux équipes ayant un ou plusieurs athlètes en situation de double surclassement.

5.3 L'équipe peut être composée de garçons et de filles sans distinction.

## **ARTICLE 6 FORMATION DE L'ENTRAÎNEUR-CHEF**

### 6.1 Formation FCQ

Tout entraîneur-chef doit être certifié selon les normes de la Fédération de cheerleading du Québec (FCQ). Le numéro de certification de l'entraîneur-chef sera répertorié dans le registre des entraîneurs.

### 6.2 Formation sur les commotions cérébrales

L'entraîneur-chef inscrit sur le système de gestion S1, devra suivre la formation en ligne intitulée *Prendre une tête d'avance* (module : Sport générique, [www.coach.ca](http://www.coach.ca)).

Toute équivalence pourra être soumise au coordonnateur (pièce justificative).

### 6.3 Procédure et sanction

- Une vérification des certifications des entraîneurs-chefs sera faite au mois de novembre.
- Un rappel sera transmis aux établissements scolaires en irrégularité d'ici le 31 décembre.

- Les entraîneurs auront jusqu'au championnat régional pour régulariser la situation.
- À la date limite (championnat régional), les établissements n'ayant pas régularisé la situation de leurs entraîneurs sont sanctionnés d'une amende de 300\$ par formation non complétée (300\$ d'amende pour la certification niveau 1 de la FCQ et 300\$ pour la formation Prendre une tête d'avance de coach.ca).

## **ARTICLE 7           COMPÉTITIONS & FONCTIONNEMENT**

7.1 La saison est composée de 2 compétitions :

1. Compétition formative
2. Championnat régional

7.2 Compétition formative

Le résultat formatif servira à séparer les équipes pour chaque catégorie et niveau technique en sections (A et B) au championnat régional.

La perte de points due aux infractions ne sera pas comptabilisée pour la séparation des équipes par section.

Seules les équipes dans la section A pourront tenter d'accéder au championnat provincial.

Une équipe classée dans la section B peut demander l'accès dans la section A. Pour être recevable, la demande doit être reçue dans les délais mentionnés. Une demande n'est pas automatiquement acceptée.

Une équipe dans la section A ne peut pas descendre dans la section B.

7.3 Nombre d'équipes pour permettre l'ouverture d'une section\* :

Novice / Moustique :	plus de 8 équipes
Benjamin :	plus de 10 équipes
Cadet / Juvénile / Open :	plus de 12 équipes

*\*En fonction du nombre d'équipes dans une catégorie, le RSEQ-QCA pourra faire une subdivision petite ou grande.*

## **ARTICLE 8           CHAMPIONNAT RÉGIONAL**

Une équipe doit participer obligatoirement à la compétition formative pour participer au championnat régional. Toutes les équipes inscrites à la ligue participent au championnat régional.

## **ARTICLE 9           CHAMPIONNAT PROVINCIAL**

Les places disponibles pour la région de Québec et Chaudière-Appalaches au championnat provincial sont limitées, c'est-à-dire qu'il y aura un nombre maximum de places par catégorie et niveau technique.

L'inscription au championnat provincial sera gratuite pour la première position du meilleur niveau de la catégorie.

## **ARTICLE 10 BRIS D'ÉGALITÉ**

En cas d'égalité au classement, on départage les équipes en égalité en se basant sur les critères indiqués ci-après :

1. L'équipe avec la meilleure note de performance sera la gagnante ;
2. L'équipe avec le moins de déductions sera la gagnante ;
3. L'équipe avec le moins de pénalités (infractions) sera la gagnante ;
4. L'équipe avec le total de points en difficulté le plus élevé sera la gagnante ;
5. Les juges prennent la décision, la majorité l'emporte (La décision des officiels est finale).

## **ARTICLE 11 MÉRITES SPORTIFS**

### Championnat régional

#### Section A

- Bannière régionale (champions)
- Médailles régionales Or-Argent-Bronze (34 médailles par équipe)

#### Section B et secteur primaire

- Bannière locale (champions)
- Médailles locales Or-Argent-Bronze (34 médailles par équipe)

Un fanion de *Grands champions* sera remis au meilleur résultat de chaque niveau technique (1-2-3-4).

S'il y a moins de 4 équipes dans une catégorie niveau 1, un fanion de champions sera remis à l'équipe ayant le meilleur résultat.

---

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC**  
**RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
**(RSEQ-QCA)**

Mise à jour  
2019-09-17

**RÈGLEMENTS  
SPÉCIFIQUES**

**LIGUE ET CHAMPIONNAT**

---

**DEVIS TECHNIQUE**

**ARTICLE 31 LA SURFACE DE COMPÉTITION**

31.1 Compétition formative

Trajet de l'équipe / Équipement :

- 1- Échauffement / Sans tapis
- 2- Échauffement / Avec tapis (minimum de 3 lignes de tapis)
- 3- Échauffement / Spring floor (prestation pratique, stunts et gymnastique. Durée: 6 minutes)
- 4- Échauffement / Sans tapis
- 5- Prestation officielle / Spring floor (54 pieds par 42 pieds)

31.2 Championnat régional

Trajet de l'équipe / équipement :

- 1- Échauffement / Sans tapis
- 2- Stunts / 4 lignes de tapis
- 3- Tumbling double / 2 lignes de large
- 4- Prestation pratique / 9 lignes de tapis
- 5- Prestation officielle / Spring floor (54 pieds par 42 pieds)

**ARTICLE 32 ORDRE DE PASSAGE**

32.1 Lors des compétitions, les équipes seront réparties par bloc. Chaque bloc favorisera le regroupement par catégorie et niveau technique. Pour le championnat régional, l'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort entre les équipes inscrites par catégorie et par niveau technique. Ce processus est appliqué afin qu'aucune équipe ne soit favorisée ou défavorisée.

32.2 Une demande de contrainte d'horaire doit être reçue dans les délais mentionnés.  
Toute demande n'est pas systématiquement acceptée.

**ARTICLE 33 DEMANDE DE RÉVISION**

33.1 Compétition formative

Aucune demande de révision n'est recevable. Une période de question sur les infractions sera allouée aux entraîneurs après chaque bloc de compétition.

### 33.2 Championnat régional

Toute demande de révision est recevable dans un délai maximum de 20 minutes après la disponibilité des feuilles. Pour se faire, le formulaire de demande de révision devra être rempli dans les délais mentionnés.

Un entraîneur peut demander une révision en lien avec les 3 aspects suivants:

- Degré de difficulté
- Illégalité
- Chute (voir la définition de chute dans la méthodologie)



PAR COURRIEL SEULEMENT

Vendredi le 6 septembre 2019

**Mémo – Orientations convenues entre le Réseau du sport étudiant du Québec et la Fédération de cheerleading du Québec**

Le RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec) a amorcé en juin 2018 un processus de consultation auprès de ses trois instances pour connaître leurs préoccupations et l'impact des changements proposés par la Fédération nationale de cheerleading, Cheer Canada.

La Fédération de cheerleading du Québec (FCQ) et le RSEQ travaillent à favoriser le développement harmonieux et complémentaire de la discipline. Lors de la rencontre du comité de développement de la discipline qui s'est tenue le 5 septembre 2018, il a été convenu d'implanter le *Cheer Chant* au RSEQ sur une période de 3 ans. Pour faire suite à cette première année d'implantation et aux commentaires recueillis dans chacune des trois instances du RSEQ, les orientations convenues pour la saison 2019-2020 sont les suivantes :

**POUR LA SAISON 2019-2020**

Secteur scolaire - Primaire

- Les divisions et catégories offertes demeurent les mêmes que l'an dernier.
- Le *Cheer Chant* est optionnel. Chaque Instance régionale doit déterminer si le *Cheer Chant* est obligatoire ou interdit lors de leurs compétitions.

Dans le cas où le *Cheer Chant* est obligatoire,

- Il doit être d'une durée de 30 secondes en début ou en milieu de routine, pour une prestation totale de 2 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* ne sera pas noté dans le pointage. Seuls des commentaires seront émis par les juges afin de faciliter le passage vers la nouvelle réglementation. Les éléments compris dans le *Cheer Chant* seront comptabilisés dans les éléments de routine (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ces ajustements sont temporaires et en vigueur au Québec seulement.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.
- Les accessoires ne sont pas obligatoires.

Dans le cas où le *Cheer Chant* est interdit,

- La routine doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes.





### Secteur scolaire - Secondaire

- Les divisions et catégories offertes demeurent les mêmes que l'an dernier.
- Le *Cheer Chant* est obligatoire pour le circuit secondaire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes en début ou en milieu de routine, pour une prestation totale de 2 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* ne sera pas noté dans le pointage. Seuls des commentaires seront émis par les juges afin de faciliter le passage vers la nouvelle réglementation. Les éléments compris dans le *Cheer Chant* seront comptabilisés dans les éléments de routine (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ces ajustements sont temporaires et en vigueur au Québec seulement.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.
- Les accessoires ne sont pas obligatoires.

### Secteur collégial

- Les divisions et catégories offertes sont les niveaux 4, 5 et 6. (nouvelle appellation)
- Le *Cheer Chant* est obligatoire pour le circuit collégial.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes à 1 minute en début ou en milieu de routine. La portion de musique doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes, pour une prestation totale de 3 minutes à 3 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* sera noté dans le pointage.
- Les éléments compris dans le *Cheer Chant* ne seront pas comptabilisés dans les éléments de routine et ne feront pas partie des ratios exigés (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ils seront évalués seulement pour la section *Cheer* du pointage. Veuillez consulter les feuilles de pointage sur le site de la Fédération afin de connaître les critères d'évaluation du *Cheer Chant*.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.

### Secteur universitaire

- Les divisions et catégories offertes deviennent le niveau 7. (nouvelle appellation)
- Le *Cheer Chant* est obligatoire pour le circuit universitaire.
- Il doit être d'une durée de 30 secondes à 1 minute en début ou en milieu de routine. La portion de musique doit être d'une durée de 2 minutes 30 secondes, pour une prestation totale de 3 minutes à 3 minutes 30 secondes.
- Le *Cheer Chant* sera noté dans le pointage.
- Les éléments compris dans le *Cheer Chant* ne seront pas comptabilisés dans les éléments de routine et ne feront pas partie des ratios exigés (ex: stunt, pyramide, tumbling, etc.). Ils seront évalués seulement pour la section *Cheer* du pointage. Veuillez consulter les feuilles de pointage sur le site de la Fédération afin de connaître les critères d'évaluation du *Cheer Chant*.
- Il incombe à chaque institution de déterminer son usage du français et de l'anglais dans la section du *Cheer Chant*.



## FORMATION ET CERTIFICATION D'ENTRAÎNEUR

- Les informations relatives aux nouvelles formations et certifications d'entraîneur se retrouvent sur le site de la Fédération :  
[http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/formations/formation\\_entraineur.html](http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/formations/formation_entraineur.html)
- Les entraîneurs devront terminer leur certification avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## RÈGLEMENTATION

### Règlements spécifiques

- Les règlements scolaires :  
<http://www.rseq.ca/secteur-scolaire/formulaires-et-r%C3%A8glements/>
- Les règlements collégiaux :  
<http://www.rseq.ca/secteur-collegial/r%C3%A9glementation/>
- Les règlements universitaires :  
<http://www.rseq.ca/secteur-universitaire/reglementation/>

### Règlements techniques en vigueur au Québec

- La réglementation demeure la même que l'an dernier, soit en lien avec la réglementation IASF. La mise à jour annuelle sera disponible sous peu sur le site internet de la Fédération :  
[http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/reglements\\_technique.html](http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/reglements_technique.html)
- Les normes de sécurité se retrouvent sur le site de la Fédération :  
<http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/fcq/securite.html>
- Les feuilles de pointage se retrouvent sur le site de la Fédération :  
[http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/grilles\\_devaluation\\_des\\_officiels.html](http://www.cheerleadingquebec.com/fr/page/reglements/grilles_devaluation_des_officiels.html)

A handwritten signature in blue ink, reading 'Gustave Roel', is positioned above a horizontal line.

Gustave Roel  
Président – directeur général  
RSEQ (Réseau du sport étudiant du Québec)

### À propos du RSEQ

Le RSEQ assure la promotion et le développement du sport et de l'activité physique en milieu étudiant, de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau. Il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes. [www.rseq.ca](http://www.rseq.ca)